

## **Pendant la Guerre froide, ce qu'était la P-26, organisation de résistance en cas d'occupation du pays**

L'historien et journaliste Martin Matter réhabilite cette organisation-cadre secrète, que les Chambres fédérales et les médias déchaînés, peu soucieux d'honnêteté et d'objectivité, dénoncent à l'époque de sa découverte et de sa dissolution en 1990 comme une *armée secrète, anticonstitutionnelle et illégale, échappant à tout contrôle*. En réalité, il s'agit d'une structure mise en place en pleine Guerre froide par le Conseil fédéral et l'Etat-major général, dirigée par le colonel EMG Efreim Cattelan alias Rico, afin de préparer la résistance, en cas d'occupation partielle ou totale du pays. L'organisation P-26, n'a rien d'une «*armée secrète illégale*»!

En cas d'occupation de la Suisse par les forces du Pactes de Varsovie, l'organisation de résistance P-26 aurait visé à fortifier la volonté de résistance des habitants, à rendre difficile la vie de l'occupant, en recourant à la propagande, la guerre psychologique et, lorsque les circonstances l'auraient permis, à des sabotages ciblés qui, vu les représailles qu'ils entraînent contre la population, ne s'avèrent appropriés dans la phase initiale de la résistance.

### **Organisation**

L'organisation-cadre P-26 ne fait partie ni de l'Armée, ni de l'administration, parce qu'une telle subordination s'avérerait très dangereuse dans le cas d'une occupation du pays et d'une capitulation, l'organisation de résistance étant alors neutralisée par l'armistice.

En 1990, la P-26 comprend environ 400 personnes de toutes les couches sociales recrutées en fonction de leur lieu de domicile, moins de la moitié des cadres prévus. Ils occupent souvent des postes à responsabilité ou des fonctions officielles, ce sont des hommes et des femmes dans la cinquantaine, qui en ont pratiquement terminé avec leurs obligations militaires, dont la carrière et l'attitude inspirent la plus grande confiance. Dans la foulée, on résout le problème de la disponibilité et celui d'opérations irréflechies. Ces cadres s'engagent, en pleine Guerre froide, à une période où l'Union soviétique apparaît comme une menace grave pour l'Europe occidentale.

Ils se trouvent répartis sur l'ensemble du territoire suisse dans une quarantaine de régions de résistance. Chacune dispose d'un émetteur-récepteur à ondes courtes *Phönix*, d'un appareil de chiffrement, de cartes 1:25000, de boussoles, de jumelles, de matériel de premier secours. Les armes et les explosifs se trouvent dans des dépôts centralisés dont l'emplacement n'est connu que de l'état-major, ils seraient distribués sur ordre du chef de l'Etat-major général. Chacune des régions de résistance active est doublée par une structure similaire dormante, ce qui en porte le nombre à 80. Le chef de la région active ne sait rien de la dimension dormante: ce serait trop dangereux pour les *dormeurs*. Le chef de celle-ci connaît en revanche l'existence de la région active. Il sait qu'il devrait si nécessaire assurer des relèves.

Toute l'organisation repose un sévère cloisonnement: chacun, dans une cellule, ne connaît que quelques collègues sous leur vrai nom, le radio d'une région de résistance ne connaît que son supérieur direct, le chef de région que ses subordonnés directs, les chefs des cellules. Ce système, appelé «Hydra» (quand on coupe une tête de l'hydre, il en repousse deux!) limite les risques en cas d'arrestation. Une nouvelle cellule remplace alors celle qui a été détruite, ce qui démontre à l'occupant que les arrestations, les exécutions ne font pas cesser la résistance.

Au début d'un conflit, ces cadres auraient monté l'organisation en puissance grâce à un recrutement ciblé. En aucun cas, cadres et *troupe* n'auraient mener des actions armées à la façon de la Résistance française durant la Seconde Guerre mondiale. Ils ne sont ni formés, ni équipés pour de telles missions. En cas d'occupation étrangère, les régions agiraient de manière autonome, leurs actions étant coordonnées par un chef connu de l'opinion, désigné par le Conseil fédéral, assisté d'un état-major vraisemblablement installé à l'étranger et communiquant grâce à des émetteurs à ondes courtes.

### **La P-26 était-elle contrôlée?**

L'organisation-cadre P-26 dépense pour ses besoins courants (salaires, dédommagements, loyers, soldes, subsistance, logement, petites acquisitions) environ trois millions de francs par année. Un règlement, émis par le chef de l'Etat-major général en 1983, en accord avec le Contrôle fédéral des finances, définit la comptabilité, contrôlée tous les mois, et la révision. Le Commissariat central des guerres doit détruire toutes les pièces justificatives après les contrôles.

Plusieurs conseillers fédéraux, plusieurs parlementaires reçoivent des informations sur la P-26. Un Conseil parlementaire consultatif (Groupe 426) lui est rattaché, mais ces messieurs – maintien du secret oblige – ne connaissent pas la mission fixée par le chef de l'Etat-major général et la conception d'engagement de Rico. Ils servent d'interlocuteurs, de *baromètres d'opinion*, de conseillers, de liaisons avec le Parlement en cas de crise. En 1990, ce sont des membres de l'UDC, des libéraux, des socialistes, du PDC, dont le Neuchâtelois François Jeanneret et le Genevois Jacques-Simon Eggly.

### **Vingt-cinq ans plus tard**

Après une gesticulation politico-médiatique similaire à un simulacre de procès dont le verdict est décidé d'emblée, une véritable *chasse aux sorcières*, l'organisation-cadre P-26 est liquidée sous les insultes et les diffamations. Ses membres se sentent, eux, toujours liés par l'obligation du secret. Il s'en faut de peu que la liste de leurs noms soit publiée...

En septembre 2009, une douzaine d'entre eux se retrouvent à Coire. Le Conseil fédéral a mis fin à l'obligation de garder le secret, a réhabilités tous les membres de la P-26 et les a remerciés officiellement pour leur engagement. Désormais, ils peuvent parler de leurs expériences. Pourtant, les dossiers concernant l'organisation-cadre P-26, entre autres la liste des 400 membres de l'organisation resteront inaccessibles, certains jusqu'en 2020, d'autres

jusqu'en 2040. Pour l'instant, on ne peut recourir qu'aux publications des médias et à l'histoire orale, ce qu'a fait Martin Matter dans son livre récemment traduit en français.